



AMBASSADE DE FRANCE  
A SRI LANKA ET AUX MALDIVES

# INSCRIPTION AU REGISTRE DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

L'inscription au registre des français établis hors de France est une démarche libre et gratuite pour les Français qui s'établissent à Sri Lanka et aux Maldives. Il s'agit d'une simple mesure d'information dont les données sont conservées sur un registre informatisé. Vous avez également la possibilité de vous inscrire à cette occasion sur les listes électorales de Colombo pour les élections présidentielles, les référendum, les élections au conseil supérieur des Français à l'étranger et établir une procuration pour les votes en France.

Si vous le souhaitez, vous recevrez une carte consulaire qui vous permet de prouver aux autorités que vous résidez à Sri Lanka ou aux Maldives.

La section consulaire de l'Ambassade vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et l'après-midi sur rendez-vous au 89, Rosmead Place – Colombo 7

## **Documents à présenter lors de votre inscription :**

- ❖ un document prouvant votre identité et votre nationalité française : une carte nationale d'identité en cours de validité, ou une copie intégrale d'acte de naissance (délivrée gratuitement par votre mairie de naissance ou, si vous êtes né à l'étranger, par le service central de l'état civil, bureau de délivrance 1, 44 rue de la maison blanche 44941 Nantes Cedex 9), ou un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans.
- ❖ un document prouvant votre résidence à Sri Lanka ou aux Maldives : votre autorisation de séjour délivrée par les autorités sri lankaises ou maldiviennes, ou une quittance de loyer, ou une facture d'électricité, ou une facture de téléphone,...
- ❖ le formulaire d'inscription complété recto-verso et signé, accompagné d'une photographie d'identité,
- ❖ une photographie d'identité, si vous souhaitez recevoir une carte consulaire,
- ❖ le livret de famille si votre situation familiale le justifie,
- ❖ un document officiel précisant votre situation militaire si vous avez entre 16 et 25 ans (attestation de participation à l'Appel de Préparation à la Défense),

## **S'il s'agit d'un renouvellement d'inscription, vous devez nous fournir :**

- ❖ le formulaire d'inscription complété recto-verso et signé en prenant bien soin d'indiquer tout changement survenu (adresse, événement familial, professionnel...), accompagné d'une photo si vous souhaitez la délivrance d'une nouvelle carte consulaire

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1) Inscrit principal : (joindre une photo d'identité récente)

2) Nom	
3) Nom d'usage	
4) Prénoms	
5) Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Concubin(e)
6) Date de naissance	
7) Lieu de Naissance	
8) Département ou pays de naissance	
9) Adresse	
10) Téléphones	
11) Mél	
12) Profession	
13) Coordonnées professionnelles	
14) Élection au centre de vote de Colombo	Je souhaite m'inscrire sur la liste électorale du centre de vote de Colombo : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commune d'inscription en France :
15) Élection au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger	Je souhaite m'inscrire sur la liste électorale du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Je souhaite voter : <input type="checkbox"/> en personne <input type="checkbox"/> par correspondance
16) Personne à prévenir en cas d'accident :	
17) Groupe sanguin	

18) Enfants résidant dans la circonscription :

Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Département ou pays de naissance

19) Conjoint français souhaitant être inscrit : (joindre une photo d'identité récente)

<b>20) Nom</b>	
<b>21) Nom d'usage</b>	
<b>22) Prénoms</b>	
<b>23) Date de naissance</b>	
<b>24) Lieu de Naissance</b>	
<b>25) Département ou pays de naissance</b>	
<b>26) Profession</b>	
<b>27) Coordonnées professionnelles</b>	
<b>28) Mél</b>	
<b>29) Élection au centre de vote de Colombo</b>	Je souhaite m'inscrire sur la liste électorale du centre de vote de Colombo : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commune d'inscription en France :
<b>30) Élection au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger</b>	Je souhaite m'inscrire sur la liste électorale du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Je souhaite voter : <input type="checkbox"/> en personne <input type="checkbox"/> par correspondance
<b>31) Personne à prévenir en cas d'accident :</b>	
<b>32) Groupe sanguin</b>	

<b>33) Signatures</b>	Inscrit principal :	Conjoint français :

## Nom d'usage

Le nom patronymique (ou nom de famille) est le nom qui doit figurer sur les documents administratifs. Néanmoins, un nom d'usage peut être ajouté à la demande des intéressés :

- ❖ Une personne majeure a la faculté de faire **ajouter** à son nom patronymique le nom du parent qui ne lui a pas été transmis. Pour les mineurs, la demande d'utilisation d'un nom d'usage est effectuée par la ou les personnes possédant l'autorité parentale.
- ❖ Un homme marié ou veuf peut faire **ajouter** à son nom patronymique le nom patronymique de son épouse ou le nom dont elle fait usage.
- ❖ Une femme mariée peut faire **ajouter ou substituer** à son nom patronymique le nom patronymique de son mari ou le nom dont il fait usage.
- ❖ Une femme divorcée peut **conserver** le droit à l'usage du nom de son ex-époux, soit de plein droit en cas de divorce pour rupture de la vie commune demandé par le mari, soit par convention avec l'ex-époux, soit par jugement.

## Centre de vote de Colombo

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales d'une commune de France et que vous choisissez de vous inscrire parallèlement sur la liste électorale du centre de vote de Colombo pour les élections organisées à l'étranger, c'est-à-dire pour les élections présidentielles et les référendum, vous serez automatiquement suspendu de votre droit de vote dans cette commune pour ces deux élections. Néanmoins, vous pouvez continuer à voter, soit en personne, soit par procuration, dans votre commune pour toutes les autres élections (législatives, municipales, régionales, cantonales...).